

COMITÉ DE PARENTS

Procès-verbal de la séance tenue le lundi 10 mai 2010

Représentant(e)s			
Adrien-Gamache	François Mireault	Lajeunesse	Cynthia Cousineau
André-Laurendeau	Carmen Poulin	Laurent-Benoît	—
Antoine-Brossard	Johanne Légaré	Le Déclic	—
Armand-Racicot	—	Lionel-Groulx	—
Bel-Essor	Marie-Christine Beaudry (S)	Marie-Victorin (Brossard)	Véronique Martel
Bourgeois-Champagnat	Martine Durand	Marie-Victorin (Longueuil)	—
Carillon	Steve Michaud	Maurice-L.-Duplessis	Nicolas Léonard
Charles-Bruneau	—	Mgr-A.-M.-Parent	Dominique Lehoux Joanne Costo (S)
Charles-LeMoynes	Sébastien Gobeil	Monseigneur-Forget	Joanne Costo
Christ-Roi	—	Paul-Chagnon	—
D'Iberville	Nathalie Kleber	Paul-De Maricourt	Louise Lalumière
De La Mosaïque	Colette Beaulieu	Pierre-Brosseau	Marie-Èlène L'Espérance
De Maricourt	—	Pierre-D'Iberville	Anouk Flambert
De Normandie	—	Pierre-Laporte	—
Des Mille-Fleurs	Sorin Sterescu	Préville	Lyse-Andrée Houle
Des Petits Explorateurs	Roch Desjardins	Rabeau	Stéphanie Gamache
Des Quatre-Saisons	Danielle Latour	Sainte-Claire (Brossard)	Normand Boisclair
Des Saints-Anges	Renée-Claude Paradis-Pelletier	Sainte-Claire (Longueuil)	Marc Dumesnil
Du Curé-Lequin	—	Saint-Jean-Baptiste	Monique Bastien
Du Jardin-Bienville	Guillaume Désilets	Saint-Joseph	—
Du Tournesol	—	Saint-Jude	—
Du Vent-Nouveau	—	Saint-Laurent	Marc Van Oordt
Félix-Leclerc	—	Saint-Romain	Julie Drouin
Gaétan-Boucher	—	Samuel-De Champlain	Nadine St-Denis
Gentilly	Guy Drouin	Secondaire participative l'Agora	Robert Trudel
George-Étienne-Cartier	Joël St-Pierre	Tourterelle	Lucie Michaud
Georges-P.-Vanier	—		
Gérard-Fillion	Manon D'Astous	Comité ÉHDAA	Laurent Pellerin
Guillaume-Vignal	—	Secrétaire administratif	Guillaume Désilets
Hélène-De Champlain	—	Participants	
Hubert-Perron	Réjean Savard	Direction générale	Anthony Bellini
Internationale de Greenfield Park	—	Secrétariat général	Me Alice Raynard
Internationale Saint-Edmond	Gessie Exantus	Ressources éducatives	Ginette Vincent
Jacques-Ouellet	—		
Jacques-Rousseau	—		
Joseph-De Sérigny	Julie Korell		

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Bastien, après constatation du quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19h20.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CP-960-10-05 **IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Èlène L'Espérance d'adopter l'ordre du jour déposé avec ajouts au point 10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'ordre du jour adopté est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------|------|--------------------------------|
| 19h15 | 1. | Ouverture de l'assemblée |
| 19h20 | 2. | Adoption de l'ordre du jour |
| 19h25 | 3. | Parole au public |
| 19h30 | 4. | Parole à la présidence |
| 19h35 | 5. | Parole à la direction générale |
| | 5.1. | Questions des représentants |

AFFAIRES EN COURS

- | | | |
|-------|------|--|
| 19h45 | 6. | Politique relative à l'initiation à la démocratie scolaire (recommandations en juin) |
| | 6.1. | Questions des représentants |

AFFAIRES NOUVELLES

- | | | |
|-------|------|--|
| 20h00 | 7. | Politique linguistique (recommandations en juin) |
| | 7.1. | Présentation |
| | 7.2. | Questions des représentants |

AFFAIRES EN COURS

- | | | |
|-------|------|--|
| 20h40 | 8. | Règles d'allocations budgétaires 2009-2010 |
| | 8.1. | Recommandations |

21h15 Pause

AFFAIRES INTERNES

- | | | |
|-------|------|---|
| 21h25 | 9. | Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 12 avril 2010 |
| 21h30 | 10. | Autres points |
| | 10.1 | Dérogation demandée par les écoles innovatrices |
| | 10.2 | Frais chargés aux parents |
| 21h40 | 11. | Parole aux parents-commissaires |
| 21h50 | 12. | Parole au représentant ÉHDAA |
| 22h00 | 13. | Parole aux membres |
| 22h10 | 14. | Levée de l'assemblée |

3. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a aucun public présent.

4. PAROLE À LA PRÉSIDENTE

Madame Monique Bastien n'a rien de spécial à souligner.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Anthony Bellini donne de l'information sur les sujets suivants : messieurs Michel Parent et Gaëtan Paquet sont les nouveaux commissaires respectifs des circonscriptions 5 et 21; avec 19 participants, le concours *Primaire en spectacle* s'est terminé avec la victoire de l'école St-Joseph; 45 participants sont attendus à l'*Expo-sciences* qui se déroulera à l'école Gérard-Filion le 12 mai.

Monsieur Bellini fait également le point sur le problème des présences au 2^e cycle du secondaire, lors des examens de fin d'année. La planification doit se faire pour tous les élèves de l'école et l'offre de service doit proposer prioritairement des cours. Il cite en exemple l'école André-Laurendeau qui a condensé ses heures de cours. Évidemment, de tels accommodements ne doivent pas entraîner de coûts supplémentaires, comme par exemple, des frais de transport.

5.1. Questions des représentants

Madame Johanne Légaré demande s'il y aura entente avec le *RTL* pour les derniers jours de classes.

Madame Monique Bastien explique que les horaires des chauffeurs changent, entre autres, dans la semaine de la St-Jean-Baptiste, ce qui peut perturber le transport des élèves. Par les années passées, des ententes se sont conclues au début de juin pour assurer le transport de notre clientèle.

AFFAIRES EN COURS

6. POLITIQUE RELATIVE À L'INITIATION À LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

6.1. Questions des représentants

Aucun représentant n'a de question pour Me Raynard.

AFFAIRES NOUVELLES

7. POLITIQUE LINGUISTIQUE

7.1. Présentation

Madame Ginette Vincent présente le document *Politique linguistique*. Des informations complémentaires sont données via une présentation « Powerpoint ».

7.2. Questions des représentants

Mesdames Anouk Flambert, Gessie Exantus, Nadine St-Denis et Johanne Légaré posent des questions. Il en ressort principalement les points suivants :

- Environ 50% des immigrants sur le territoire de la commission scolaire proviennent de pays francophones; nous pouvons donc supposer que c'est le cas pour les 37% de notre clientèle issue de l'immigration.
- Des recherches démontrent que les élèves immigrants de deuxième génération réussissent aussi bien ou même mieux que les « québécois ».
- L'élève pourra s'engager dans des activités d'apprentissage proposé par l'enseignant, à partir de plan de formation (stratégie de lecture, en histoire, en géographie, ...). Au primaire, une attention particulière sera accordée aux mots rencontrés pour la première fois. Une attention particulière sera également apportée aux passages d'années charnières.
- La commission scolaire fait d'emblée de la publicité pour rejoindre les nouveaux

- arrivants via leur site web, mais également par les organismes communautaires.
- Le programme de formation continue est réalisé conjointement avec le syndicat. Le programme fonctionne très bien et sera réorienté pour être élargi.
 - Les établissements doivent évidemment prendre des décisions qui sont en lien avec leur projet éducatif.

AFFAIRES EN COURS

8. RÈGLES D'ALLOCATION BUDGÉTAIRES

8.1. Recommandations

Monsieur Laurent Pellerin présente le document produit par le comité ÉHDAA concernant leurs recommandations. Par la suite, plusieurs représentants présentent leurs résolutions.

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement est consulté par la commission scolaire sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus;

CONSIDÉRANT que les directions d'établissement ont présenté aux conseils d'établissement le projet de règles d'allocations budgétaires 2010-2011;

CONSIDÉRANT que les séances d'information sont organisées par la commission scolaire pour répondre plus spécifiquement aux questions soulevées par ce projet;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin adoptera le projet de règles d'allocations budgétaires 2010-2011 à sa séance ordinaire du 25 mai 2010;

CP-961-10-05

IL EST PROPOSÉ par madame Anouk Flambert que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin que soit revu le coût d'entretien au mètre carré de nos édifices afin de réajuster à la hausse les allocations prévues pour le matériel d'entretien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement est consulté par la commission scolaire sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus;

CONSIDÉRANT que les directions d'établissement ont présenté aux conseils d'établissement le projet de règles d'allocations budgétaires 2010-2011;

CONSIDÉRANT que les séances d'information sont organisées par la commission scolaire pour répondre plus spécifiquement aux questions soulevées par ce projet;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin adoptera le projet de règles d'allocations budgétaires 2010-2011 à sa séance ordinaire du 25 mai 2010;

CP-962-10-05

IL EST PROPOSÉ par madame Anouk Flambert que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin que la gestion de la subvention pour les élèves HDAA en service de garde demeure décentralisée vers les écoles et administrée par les directions d'établissement en fonction des besoins de leurs élèves.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CONSIDÉRANT que le document «Règles d'allocations budgétaires 2010-2011» est présenté à chaque année;

CONSIDÉRANT l'expertise en finances requise pour comprendre les impacts monétaires que le document en consultation pourraient occasionner;

CP-963-10-05

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Michaud que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin de fournir à chaque direction un simulateur adapté au projet des nouvelles règles d'allocations budgétaires afin de permettre de faire un exercice des impacts potentiels sur le budget des écoles et de pouvoir préparer des recommandations financières pertinentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CONSIDÉRANT la mention «selon les projets» inscrite dans le document en consultation à plusieurs endroits comme mode de répartition;

CONSIDÉRANT que la mention «selon les projets» est un critère subjectif à 100%;

CONSIDÉRANT que la mention «selon les projets» ne décrit aucunement ce qui est favorisé pour l'obtention d'une allocation supplémentaire;

CP-964-10-05

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Michaud que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin de préciser ce que mention veut dire soit par une note de bas de page, soit par un critère propre à la mesure précisant si ce sont les projets en lien avec les orientations quinquennales ou en lien avec le plan de réussite de l'école qui seront la base pour recevoir ces allocations.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CONSIDÉRANT que le MELS reconnaît l'existence des petites écoles en octroyant aux commissions scolaires une somme pour ajustement à l'allocation de base pour les écoles de moins de deux cents élèves et que la Commission scolaire ne redistribue pas ce montant selon le document en consultation Règles d'allocations budgétaires 2010-2011;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin redistribue certaines allocations supplémentaires en fonction de l'effectif scolaire pondéré déstabilisant la gestion budgétaire des petites écoles;

CONSIDÉRANT qu'il y a de plus en plus d'élèves nécessitant des services d'orthopédagogue dans toutes les écoles;

CONSIDÉRANT qu'il faut un budget minimal à une petite école pour fonctionner dignement à titre d'école;

CONSIDÉRANT la mesure «annexe 42» alloue un budget pour les services d'un orthopédagogue et que cette allocation devrait répondre aux besoins minimaux des élèves à risque et EHDAA des petites écoles sans discriminer qui en a le plus de besoin;

CP-965-10-05

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Michaud que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin d'établir pour toutes les écoles une allocation minimale permettant d'offrir les services d'un orthopédagogue pour deux jours par semaine pendant l'année scolaire en vertu de la mesure 42, et ce, avant d'appliquer la règle 75%, 25%. Ainsi toutes les écoles seraient assurées d'avoir au moins deux jours d'orthopédagogie par semaine afin de répondre aux besoins minimaux des élèves.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement est consulté par la commission scolaire sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus;

CONSIDÉRANT que les directions d'établissement ont présenté aux conseils d'établissement le projet de règles d'allocations budgétaires 2010-2011;

CONSIDÉRANT que les séances d'information sont organisées par la commission scolaire pour répondre plus spécifiquement aux questions soulevées par ce projet;

CONSIDÉRANT l'article 4.1.2, section b du document en consultation «la répartition est faite a priori en fonction des classes fermée et, par la suite, pour les élèves HDAA intégrés, le solde est distribué à 90% en fonction de l'effectif scolaire et 10% en fonction du taux pondéré de l'effectif scolaire en fonction du rang décile de l'indice socio-économique;

CONSIDÉRANT l'annexe 42 du document en consultation;

CONSIDÉRANT la proportion de plus en plus importante d'élèves HDAA fréquentant les classes ordinaires;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin adoptera le projet de règles d'allocations budgétaires 2010-2011 à sa séance ordinaire du 25 mai 2010;

CP-966-10-05

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Bastien que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin de revoir au secondaire, les règles de répartition du personnel de support à l'élève en tenant compte du nombre d'élèves HDAA fréquentant les classes ordinaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement est consulté par la commission scolaire sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus;

CONSIDÉRANT que les directions d'établissement ont présenté aux conseils d'établissement le projet de règles d'allocations budgétaires 2010-2011;

CONSIDÉRANT que les séances d'information sont organisées par la commission scolaire pour répondre plus spécifiquement aux questions soulevées par ce projet;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin adoptera le projet de règles d'allocations budgétaires 2010-2011 à sa séance ordinaire du 25 mai 2010;

CP-967-10-05

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Légaré que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin de prendre en considération qu'une partie de la clientèle d'Antoine-Brossard provient d'un secteur avec un indice de 8 lors de l'attribution des sommes pour les mesures qui prennent en considération les effectifs pondérés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement est consulté par la commission scolaire sur les objectifs;

CONSIDÉRANT que les directions d'établissement ont présenté aux conseils d'établissement le projet de règles d'allocations budgétaires 2010-2011;

CONSIDÉRANT que les séances d'information sont organisées par la commission scolaire pour répondre plus spécifiquement aux questions soulevées par ce projet;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin adoptera le projet de règles d'allocations budgétaires 2010-2011 à sa séance ordinaire du 25 mai 2010;

CP-968-10-05 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc Van Oordt que le comité de parent recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin que les subventions pour la clientèle handicapée soient décentralisées dans les écoles et que seule une ponction de ces subventions soit effectuée et centralisée pour répondre aux besoins particuliers de certains milieux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement est consulté par la commission scolaire sur les objectifs;

CONSIDÉRANT que les directions d'établissement ont présenté aux conseils d'établissement le projet de règles d'allocations budgétaires 2010-2011;

CONSIDÉRANT que les séances d'information sont organisées par la commission scolaire pour répondre plus spécifiquement aux questions soulevées par ce projet;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin adoptera le projet de règles d'allocations budgétaires 2010-2011 à sa séance ordinaire du 25 mai 2010;

CP-969-10-05 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc Van Oordt que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin qu'une révision intégrale des méthodes de répartition des allocations budgétaires soit réalisée en 2010-2011, au plus tard en 2011-2012, afin qu'on ne tienne pas compte uniquement du nombre d'élèves de l'école et de l'indice de milieu socio-économique pour répartir les allocations et les ressources.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur Sébastien Gobeil laisse deux commentaires pour faire réfléchir la commission scolaire. Premièrement, celle-ci devrait faire attention aux coûts engendrés par les fermetures de classe. Deuxièmement, les sommes allouées aux classes multi-cycles serait maintenant de 500\$; par les années passées, les montants se chiffraient à 1 000\$ et même 2 500\$.

AFFAIRES INTERNES

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 12 AVRIL 2010

CP-970-10-05 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sorin Sterescu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 12 avril 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. AUTRES POINTS

10.1. Dérogation demandée par les écoles innovatrices

L'école des Quatre-Saisons a fait parvenir une résolution au conseil des commissaires. Celle-ci demandait d'exempter les élèves de 4^e année des écoles innovatrices des examens du MELS. L'école se basait sur les commissions scolaires de Montréal et Marguerite-Bourgeoys, où des

demandes de dérogations avaient été acceptées. Un avis juridique fût demandé par Marie-Victorin. Il semble que les deux autres commissions scolaires soient en infraction avec la *LIP*. Bien que la commission scolaire soit d'accord avec le fait que les élèves des écoles innovatrices soient déjà très encadrés, elle ne peut prendre les devants dans cette démarche. Marie-Victorin accompagnera donc — d'une façon qui n'est pas encore convenue — ses écoles innovatrices dans leur démarche auprès du ministère.

10.2. Frais chargés aux parents

Comme les directives de la ministre concernant les frais chargés aux parents ne sont pas encore connues, la commission scolaire adoptera vraisemblablement sa politique l'an prochain. Madame Monique Bastien suggère donc aux écoles de faire de même et de reporter ce point en début d'année scolaire.

11. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES

Monsieur Nicolas Léonard présente son résumé des derniers sujets traités au conseil des commissaires. Il porte une attention particulière aux sujets suivants : le nombre de parents au comité ÉHDAA, les frais chargés aux parents, la dérogation demandée par les écoles innovatrices, l'itinéraire de la course à relais *La santé... Entretienons la flamme*, le comité des bourses du conseil des commissaires.

12. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Monsieur Laurent Pellerin remercie le conseil des commissaires d'avoir accepté leur demande de porter à dix-huit le nombre de parents siégeant sur le comité. Il déplore l'absence des enseignants aux réunions; il semble que ce soit un moyen de pression durant les négociations. Les deux dernières assemblées ont tourné autour des règles d'allocations budgétaires de la commission scolaire.

13. PAROLE AUX MEMBRES

Madame Lyse-Andrée Houle demande s'il était possible de sensibiliser les associations sportives d'éviter de faire manquer les vendredis aux élèves.

Madame Monique Bastien croit en effet que nous devrions écrire une lettre de sensibilisation et amener ce point à la FCPQ.

Madame Joanne Costo rappelle qu'il y a la même problématique avec les programmes particuliers qui amènent les élèves à l'extérieur pour leurs activités.

Madame Carmen Poulin annonce qu'un projet pilote à cet effet est présentement en cours à l'école André-Laurendeau.

Madame Marie-Èlène L'Espérance demande l'avis des représentants sur l'idée de défrayer les frais scolaires de deux élèves par un tirage de prix de présence pour valoriser la participation parentale au conseil d'établissement.

Madame Martine Durand rapporte qu'un tel tirage a lieu à son école; vingt dollars chez un épicier sont alors remis au gagnant.

Madame Chantal Boisselle dit que leur fondation remet également un prix de présence. L'argent n'est donc pas pris dans le budget—école.

Monsieur Marc Dumesnil rappelle qu'il faut faire attention aux règles de la *Régie des alcools, des courses et des jeux*.

Madame Nathalie Kleber ne voit pas le problème si tous les membres du conseil d'établissement sont d'accord.

Pour ce qui est des autres représentants, il semble que cette idée soit questionnable et qu'il faudrait approfondir ce point.

Madame Cynthia Cousineau propose aux représentants de venir la voir pour prendre un dépliant pour donner des idées d'activités parascolaires.

Madame Joanne Costo demande aux représentants s'ils ont eu des problèmes avec le kin-ball. Il semble qu'aucun autre représentant n'ait eu de problème.

Madame Monique Bastien annonce aux représentants qu'un buffet sera servi à 18h30 lors de l'assemblée de juin. Elle demande également aux représentants, désireux de lui faire parvenir des projets de résolution, de le faire d'ici le 30 mai.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-971-10-05 L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par madame Lucie Michaud de lever l'assemblée. Il est 21h55.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monique Bastien
Présidente

Guillaume Désilets
Secrétaire administratif